

Modification du PLU de la commune d'Annet-sur-Marne :

Diagnostic écologique du secteur de la Violette

Contexte : Dans le cadre de la modification du PLU d'Annet-sur-Marne, la commune souhaite autoriser l'extension limitée (10%) et la rénovation de certains bâtiments sur le secteur de la Violette. Cette zone est située en zone Nz, zonage reprenant les limites du site Natura 2000 N°FR11120003 « Boucles de la Marne ».

Objectifs :

- Identifier les enjeux liés à la faune, la flore et les habitats
- Évaluer le rôle pour la biodiversité
- Évaluer les incidences du projet sur le site Natura 2000 et les espèces d'intérêt communautaire

Août 2019

NATURE & COMPÉTENCES

➤ Présentation du site Natura 2000

Le site Natura 2000 lié au périmètre d'étude est désigné au titre de la Directive Oiseaux N°FR11120003 « Boucles de la Marne ». Celui-ci est grand de 2 641 ha et s'étire sur plus de 40 km avec huit entités distinctes. Le Document d'objectifs (DOCOB), achevé en Octobre 2010 par l'Agence des Espaces Verts d'Île de France, constitue le plan de gestion du site Natura 2000 avec notamment l'inventaire et la mise en avant des enjeux écologiques et socio-économiques, la définition des objectifs de développement durable puis des mesures concrètes de gestion.

Au sein du DOCOB, les enjeux de conservation pour les espèces de la directive « Oiseaux » sur le site dans son ensemble concernent :

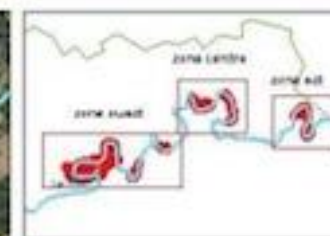
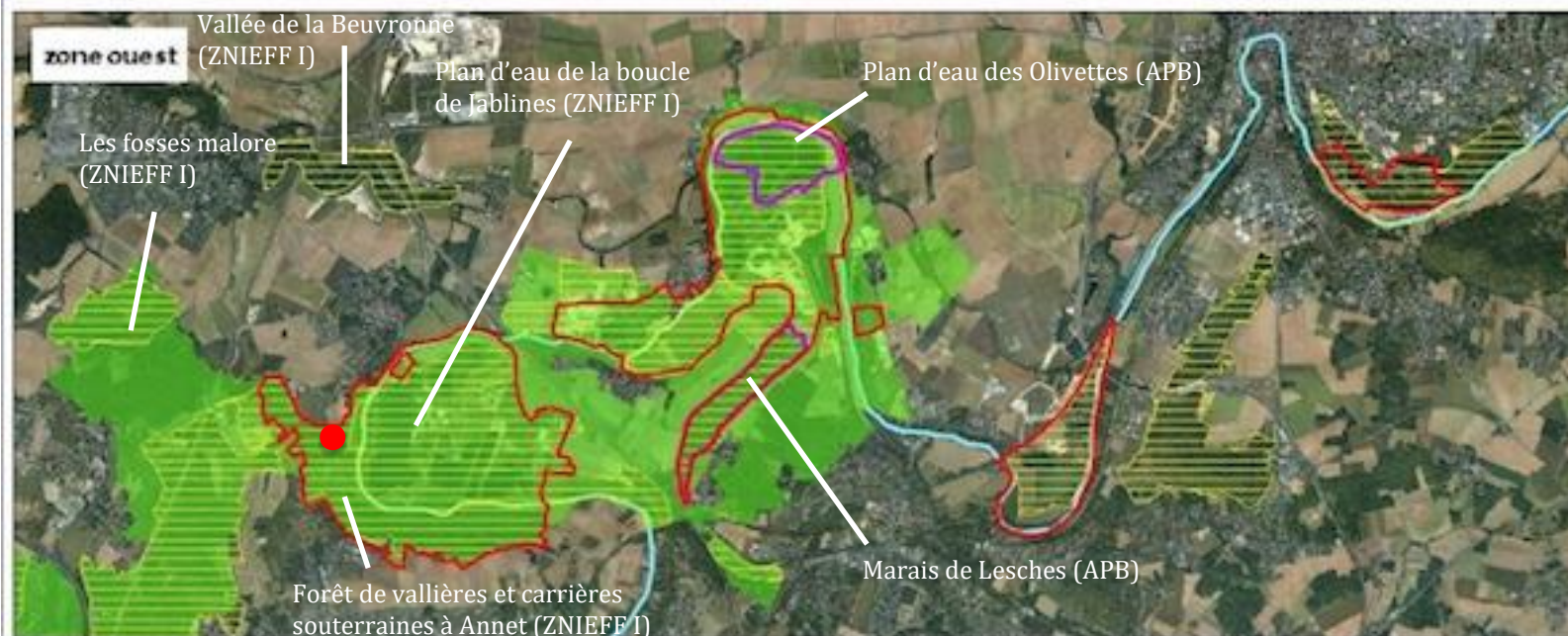
- Le Blongios nain (enjeux de conservation fort)
- Le Butor étoilé (enjeux de conservation fort)
- La Gorgebleue à miroir (enjeux de conservation fort)
- La Mouette mélanocéphale (enjeux de conservation fort)
- L'Oedicnème criard (enjeux de conservation fort)
- La Sterne pierregarin (enjeux de conservation fort)
- La Pie-grièche écorcheur (enjeux de conservation assez fort)
- Le Milan noir (enjeux de conservation assez fort)
- Le Martin-pêcheur d'Europe (enjeux de conservation faible)
- Le Pic noir (enjeux de conservation faible)
- La Bondrée apivore (enjeux de conservation faible)

Une cartographie des zones d'occupation de chacune des espèces est présentée au sein du DOCOB, permettant notamment de réaliser un suivi de chacune d'elles afin de mettre en évidence leurs évolutions et l'efficacité des mesures prises, tel que prévu dans la cadre de l'animation du site Natura 2000.

Ces cartes d'occupations sont en partie fournies à la fin de ce document.

Zonages écologiques

ZPS FR112003 "Boucles de la Marne"



Légende

- ZPS Boucles de la Marne
- Arrêts de protection de biotope
- ZNIEFF TYPE1
- ZNIEFF TYPE2
- La Marne
- : Site d'étude

Source : Atlas cartographique – DOCOB « Boucle de la Marne » FR1120003 – Octobre 2010

➤ Autres zonages réglementaires

En plus du site Natura 2000 présenté précédemment, le site d'étude est situé au sein de :

- La ZNIEFF de type I N° 110020173 « Forêt de Vallières et carrières souterraines à Annet-sur-Marne ». Grande de 292 ha, cette ZNIEFF se répartie sur les communes de Dampmart, Annet-sur-Marne et Thorigny-sur-Marne. L'intérêt biologique et écologique du site repose sur l'existence de nombreux habitats (Forêts de frêne à grande prêle, Bois de frêne et d'aulnes, Forêts de ravin...) et espèces déterminants (6 coléoptères, 1 lépidoptères, 1 Orthoptères, 2 oiseaux, 4 chauves-souris, 3 espèces végétales), pour certains d'intérêt communautaire et/ou protégés.
- La ZNIEFF de type II N°110020191 « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne » qui s'étend sur plus de 3 600 ha et englobe de nombreuses ZNIEFF de type I et Arrêtés de protection de Biotope ainsi que l'entité du site Natura 2000 visée par la présente étude. L'intérêt de cette zone repose ainsi sur un réseau de plans d'eau servant de halte migratoire et de lieu d'alimentation pour de nombreux oiseaux. Les milieux sont également favorables au développement d'une flore remarquable. La géomorphologie permet également la présence de milieux boisés de différentes natures. L'ensemble fournit un réseau de milieux ouverts et fermés apportant une richesse écologique au niveau des lisières. Au final, 9 habitats et pas moins de 63 espèces déterminantes ZNIEFF (2 amphibiens, 19 insectes, 6 mammifères, 23 oiseaux, 1 poisson, 1 reptile et 11 espèces végétales) sont dénombrés sur ce site, lesquels ont justifié sa délimitation.

Par ailleurs, les zonages de protection et d'inventaires sont très nombreux aux alentours du site d'étude. Pour exemple, dans un rayon d'environ 6 km, on retrouve :

- des Arrêtés de Protection de Biotope (Marais de Lesches (APB N°FR3800009), Plan d'eau des Olivettes (APB N°FR3800496)) ;
- des ZNIEFF de type I (N°110001146 « Plan d'eau de la boucle de Jablines » ; N° 110020216 « Plans d'eau de Precy-sur-Marne » ; N° 110001212 « Bois de Luzancy et de Chaalis » ; N° 110020170 « Les fosses Malore ; N° 110020187 « Vallée de la Beuvronne entre Claye-Souilly et Frresnes-sur-Marne »...)

➤ Résultats et Analyse des inventaires (issus de la visite du 06/08/2019)

▪ Flore et Habitats

Boisements anthropiques

Description : Le site est globalement situé au sein d'un massif boisé que l'on retrouve donc de chaque côté d'un axe Nord-Sud, de part et d'autres d'une suite de milieux liée au passage de la route et aux habitations adjacentes (friches de bord de route et friches sur sol plus ou moins minéralisé). Cette proximité avec des milieux fortement anthropisés se solde par des milieux forestiers dégradés, avec notamment la présence de nombreuses espèces végétales plus ou moins introduites. L'assemblage observé se compose en effet d'un pool d'espèces caractéristiques des Chênaies-charmaies (*Acer campestre*, *Ulmus minor*, *Quercus robur*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Prunus cf. avium*...) et d'autres typiquement anthropiques (*Acer platanoides*, *Acer pseudoplatanus*, *Robinia pseudoacacia*, *Juglans regia*, *Aesculus hippocastaneum*, *Prunus spinosa*...). En théorie, plus on s'éloignerait de cette lisière anthropisée, plus le degré de naturalité augmenterait (la présence de grillage empêchant le passage en lien avec la dangerosité des anciennes carrières souterraines n'a pas permis de pénétrer dans la forêt et donc de définir la nature des boisements adjacents).

Dénomination habitat : « Ormaie rudérale, variante anthropique du *Carpinion betuli* (Chênaie-Charmaie) » (CB : 41.2 / EUNIS : G1.A1)

Espèces végétales dominantes (non exhaustif) : *Acer campestre*, *Acer platanoides*, *Acer pseudoplatanus*, *Robinia pseudoacacia*, *Ulmus minor*, *Clematis vitalba*, *Fraxinus excelsior*, *Quercus robur*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Prunus spinosa*, *Clematis vitalba*, *Brachypodium sylvaticum*, *Hedera helix*, *Prunus cf. avium*, *Polygonatum multiflorum*

Espèces végétales à enjeux : Aucune

Commentaires : Malgré que ce milieu ne dispose pas d'enjeux particuliers en termes de flore et d'habitats naturels, il peut fournir le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales (mammifères, avifaune, entomofaune sylvoicole...) et participe aux corridors de déplacement. La proximité de la route départementale (induisant des nuisances notamment sonores) et l'absence d'arbres âgés (et/ou en dépérissement) dans cette bande boisée limitent tout de même son rôle dans l'accueil de la faune.

Le Robinier (*Robinia pseudoacacia*) est une espèce « exotique envahissante avérée implantée », c'est à dire que son caractère invasif est avéré et qu'elle est largement répandue sur le territoire. L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), est quant à lui non évalué sur la liste des espèces exotiques envahissantes d'Île-de-France en lien avec sa naturalisation trop ancienne (ou d'indigénat douteux) mais il présente un comportement pouvant avoir un impact significatif dans les milieux naturels.

Friches sur sol plus ou moins minéralisé

Les parcelles présentant ce type d'habitats étant privées et donc non accessibles, les inventaires n'ont pas permis d'établir de liste d'espèces exhaustive.

Description : Le site présente différents fasciés de friches dont la distinction est peu évidente du fait qu'elles y sont notamment interconnectées les unes aux autres. Toutefois, différents aspects s'observent en lien avec le degré de minéralisation et la richesse des sols ainsi que de l'état d'avancement de fermeture du milieu (donc l'âge de la friche, en lien avec la fréquence d'entretien).

Ainsi, on retrouve des secteurs minéralisés (dalles goudronnées, dépôts de graves...) dont l'abandon laisse place par secteur à une végétation pionnière (*Arrhenatherum elatius*, *Daucus carota*, *Melilotus albus*, *Hypericum maculatum obtusifolium*, *Centaurea sp.*, *Verbascum sp.*,...), à côté de zones de végétation plus élevée de type friche arbustive (*Buddleja davidii*, *Crataegus monogyna*, *Sambucus ebulus*, *Rubus sp.*, *Rosa sp.*,...). Sur d'autres secteurs, l'absence d'entretien de longue date a conduit un milieu de végétation dense en arbustes (principalement *Sambucus ebulus*, *Ulmus minor*, *Rosa sp.*, *Rubus sp.*) complètement couverts par un tapis de *Clematis vitalba* (la dynamique de ce milieu devrait en l'absence d'entretien rapidement permettre l'apparition d'un fourré arbustif puis d'une ormaie rudérale).

Dénomination habitat : « Terrains en friche x Zones rudérales » (CB : 87.1 x 87.2 / EUNIS : I1.52 x E5.13)

Espèces végétales dominantes : *Arrhenatherum elatius*, *Erigeron canadensis*, *Buddleja davidii*, *Clematis vitalba*, *Daucus carota*, *Melilotus albus*, *Rosa sp.*, *Rubus sp.*, *Sambucus ebulus*, *Verbascum sp.*

Espèces végétales à enjeux : *Hypericum maculatum obtusifolium* est considérée comme « Assez Rare – AR » en Île-de-France mais avec un statut de « Préoccupation mineure – LC ». Les enjeux de conservation pour cette espèce sont alors considérés comme faibles.

Commentaires : Si ce milieu ne présente pas de valeur biologique intrinsèque, il reste favorable à de nombreuses espèces entomologiques, tels que les Orthoptères et les insectes butineurs (Abeilles sauvages et domestiques, papillons, Syrphes...) en lien avec la richesse floristique que la friche peut présenter. Cela offre alors un réservoir nourricier important pour de nombreux groupes faunistiques dont l'avifaune.

Ce type de milieu fait par contre l'objet de prolifération d'espèce exotiques envahissantes avec notamment observées sur le site :

- Le Buddleia du père David (*Buddleja davidii*), considéré comme « exotique envahissant potentiel implanté », c'est à dire que l'espèce est envahissante mais qu'elle n'impacte pour l'heure que les milieux rudéraux (elle ne colonise pour l'instant pas les milieux naturels).
- Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*), considéré comme « exotique envahissant avéré et implanté » c'est à dire que son caractère invasif est avéré et que l'espèce est largement répandue sur le territoire ;
- La Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), considérée comme « exotique envahissante potentielle implantée », c'est à dire que l'espèce est envahissante mais qu'elle n'impacte pour l'heure que les milieux rudéraux (elle ne colonise pour l'instant pas les milieux naturels).

Friches de bords de route / Ourlets forestiers

Description : Cet habitat se forme sous l'influence de plusieurs facteurs avec d'une part la proximité de la route (induisant un entretien régulier par fauche/broyage) et d'autre part la proximité de la forêt. Le cortège floristique est ainsi marqué par la présence d'espèces caractéristiques des friches (*Artemisia verlotiorum*, *Tanacetum vulgare*, *Arrhenatherum elatius*, *Solidago canadensis*, *Sambucus ebulus*, *Erigeron canadensis*...) et des ourlets forestiers (*Arctium lappa*, *Clematis vitalba*, *Geum urbanum*, *Heracleum sphondylium*, *Lactuca serriola*, *Sambucus nigra*, *Urtica dioica*...). Le milieu est ainsi qualifié de friche de bord de route avec progression d'espèces des ourlets forestiers.

Dénomination habitat : « Terrains en friche x Franges des bords boisés ombragés » (CB : 87.1 x 37.72/ EUNIS : I1.53 x E5.43)

Espèces végétales dominantes : *Arrhenatherum elatius*, *Arctium lappa*, *Artemisia verlotiorum*, *Clematis vitalba*, *Geum urbanum*, *Heracleum sphondylium*, *Lactuca serriola*, *Sambucus ebulus*, *Sambucus nigra*, *Solidago canadensis*, *Tanacetum vulgare*, *Urtica dioica*



Friche de bord de route avec progression des espèces d'ourlets
(et boisement anthropique en arrière plan à gauche)

Espèces végétales à enjeux : Aucune. Si *Artemisia verlotiorum* dispose d'un statut d'espèce « Rare – R » en Île-de-France, elle reste exotique envahissante et ne dispose alors d'aucun enjeu de conservation.

Commentaires : La proximité de ces milieux avec la route limite très fortement l'intérêt pour la faune, hormis pour certaines espèces entomologiques (Lépidoptères, Orthoptères, Diptères...), notamment butineuses lorsque les espèces végétales fleurissent en cas de fauchage tardif. Par ailleurs, cet habitat est malheureusement favorable à l'établissement de très nombreuses espèces envahissantes. Sur le site, 3 y ont été dénombrées, parfois en densité importante avec notamment :

- l'Armoise des frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*), considérée comme « exotique envahissante potentielle implantée », c'est à dire que l'espèce est envahissante mais qu'elle n'impacte pour l'heure que les milieux rudéraux (elle ne colonise pour l'instant pas les milieux naturels) ;
- Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*), considéré comme « exotique envahissant avéré et implanté » c'est à dire que son caractère invasif est avéré et qu'il est largement répandu sur le territoire ;
- La Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), considérée comme « exotique envahissante potentielle implantée », c'est à dire que l'espèce est envahissante mais qu'elle n'impacte pour l'heure que les milieux rudéraux (elle ne colonise pour l'instant pas les milieux naturels).



Vue générale du site d'étude avec friche de bord de route (à gauche au premier plan), bâtiments visés par le projet (à droite au premier plan), boisements anthropiques (arrière plan) et route départementale

Cartographie des habitats naturels ou semi-naturels du site de la Violette



Boisements anthropiques – CB : 41.2



Friches sur sol plus ou moins minéralisé – CB 87.1 x 87.2



Friches de bord de route / Ourlet forestier – CB 87.1 x 37.72



Limite du site d'étude

Liste des espèces identifiées par type d'habitat

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Friche de bord de route / ourlets forestiers CB : 87.1 x 37.72	friche sur sol plus ou moins minéralisé CB : 87.1 x 87.2	Boisements anthropiques CB : 41.2	Rareté en IDF	Menace en IDF	Protection Régionale	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF	Espèce envahissante
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre			x	CCC	LC				
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane			x	CC	NA				
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore			x	CCC	NA				x
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde			x		NA				
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	x			CC	LC				
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	x	x		CCC	LC				
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des frères Verlot	x			R	NA				x
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois			x	CCC	LC				
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia du père David		x		C	NA				x
<i>Centaurea sp.</i>	Centaurée		x							
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	x	x	x	CCC	LC				
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies	x			CCC	LC				
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin			x	CCC	LC				
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier coudrier			x	CCC	LC				
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style		x		CCC	LC				
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage		x		CCC	LC				
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	x	x		CCC	NA				x
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	x			CCC	LC				
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé			x	CCC	LC				
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	x			CCC	LC				
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant		x	x	CCC	LC				
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	x			CCC	LC				
<i>Hypericum maculatum obtusifolium</i>	Millepertuis à sépales obtus		x		AR	LC				
<i>Jacobea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	x			CCC	LC				
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun			x	CC	NA				
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue sauvage	x			CCC	LC				
<i>Melilotus albus</i>	Méililot blanc		x		C	LC				
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	x			CCC	LC				
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	x			CCC	LC				
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de salomon			x	CCC	LC				
<i>Prunus cf. avium</i>	Merisier			x	CCC	LC				
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier			x	CCC	LC				
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé			x	CCC	LC				

<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier			x	CCC	NA				x
<i>Rosa sp.</i>	Rosier	x	x							
<i>Rubus sp.</i>	Ronce	x	x							
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	x	x		C	LC				
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noire	x			CCC	LC				
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	x	x		C	NA				x
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	x			CC	LC				
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	x			CCC	LC				
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre		x	x	CCC	LC				
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	x			CCC	LC				
<i>Verbascum sp.</i>	Molène		x							
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	x	x		CCC	LC				
<i>Viscum album</i>	Gui			x	CC	LC				

▪ Faune

Très peu de données concernant la faune ont pu être collectées lors de la visite de site en raison d'un très fort orage.

Ainsi, les seules observations concernent l'avifaune avec trois espèces :

- La Tourterelle turc (*Streptopelia decaocto*), en « préoccupation mineure – LC » sur les listes rouges des oiseaux nicheurs de France et d'Île-de-France. L'espèce est également inscrite en Annexe II de la Directive Oiseaux et sur la liste des espèces chassables en France. L'espèce a été observée à proximité des zones d'habitation en limite de boisements ;
- Le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), également en « préoccupation mineure – LC » sur les listes rouges des oiseaux nicheurs de France et d'Île-de-France. L'espèce est également inscrite en Annexe II et III de la Directive Oiseaux et sur la liste des espèces chassables en France. L'espèce a été observée à proximité des zones d'habitation en limite de boisements ;
- Le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), si en « préoccupation mineure – LC » en tant qu'espèce nicheuse en France, il est en « Danger critique d'extinction – CR » en Île-de-France (en lien avec une très faible population d'individus nicheurs sur la région). L'espèce est par ailleurs inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux, protégée selon la réglementation nationale (Article 3), Déterminante ZNIEFF en Île-de-France (+ Annexe II de la Convention de Bonn et Annexe III de la Convention de Bern). Cette espèce dispose donc de forts enjeux de conservation. L'espèce niche préférentiellement en forêt en secteur tranquille dans des arbres (pins, chênes...) avec accès aérien. Il se nourrit principalement de serpents qu'il chasse au sein des milieux ouverts (pelouses sèches, pâturage, milieux rocheux...) ou embroussaillés (friches, landes, forêts claires,, garrigues...). L'habitat préférentiel est ainsi constitué des zones de bocage. L'individu a été observé en vol de haute altitude au dessus des champs de cultures de blé en dehors du site d'étude (au Nord). De plus, les zones boisées ainsi que les friches présentes sur le site ne disposent pas des caractéristiques favorables à l'espèce, aussi bien en tant que zone de nidification que de territoire de chasse, principalement du fait de l'anthropisation et du dérangement occasionné par le trafic routier. Le site ne dispose alors pas d'enjeux de conservation pour cette espèce (même si les boisements adjacents éloignés de la zone d'influence anthropique, inclus dans la ZNIEFF et le site Natura 2000, pourraient être favorables à la nidification de l'espèce).

Au final, si l'état actuel des connaissances sur la faune du site est très limité, aucune espèce disposant d'enjeux de conservation n'a été observée sur le site d'étude.

➤ Bilan et commentaires concernant les enjeux faune, flore et habitats du site d'étude :

Tout d'abord, il est important de rappeler que les conditions météorologiques (orage très important) et le temps imparti pour l'inventaire n'a pas permis d'avoir une vision exhaustive des espèces animales et végétales ainsi que des habitats naturels.

Toutefois, les inventaires menés le 06/08/2019 ont montré que le site d'étude est soumis à une forte pression anthropique limitant fortement la présence d'espèces et d'habitats naturels à enjeux de conservation.

Concernant les habitats naturels, le site d'étude présente dans son intégralité des milieux fortement soumis aux activités anthropiques plus ou moins récentes. En effet, le degré de naturalité des différents habitats identifiés est globalement faible puisque sous l'influence de l'axe routier et de l'urbanisation adjacente. Les enjeux de conservation sont donc qualifiés de faibles pour l'ensemble des habitats du site d'étude.

Concernant la flore, très peu d'enjeux ont été identifiés puisque toutes les espèces observées sont « Assez communes » (AC) à « Extrêmement communes » (CCC). Seul *Hypericum maculatum obtusifolium* est considéré comme « Assez Rare – AR » en Île-de-France mais avec un statut de « Préoccupation mineure – LC ». Les enjeux de conservation pour cette espèce restent alors considérés comme faibles.

Par contre, la nature fortement anthropisée du site a permis l'installation de nombreuses espèces exotiques envahissantes en bordure de route et aux niveaux des friches avec notamment :

- Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) et le Robinier (*Robinia pseudoacacia*) qui sont considérés comme « exotiques envahissants avérés et implantés » c'est à dire que leurs caractères invasifs sont avérés et qu'ils sont largement répandus sur le territoire ;
- La Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), le Buddleia du père David (*Buddleja davidii*) et l'Armoise des frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*) sont considérés comme « exotiques envahissants potentiels implantés », c'est à dire que ces espèces sont envahissantes mais qu'elles n'impactent pour l'heure que les milieux rudéraux (elles ne colonisent pour l'instant pas les milieux naturels).
- L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), est quant à lui non évalué sur la liste des espèces exotiques envahissantes d'Île-de-France en lien avec sa naturalisation trop ancienne (ou d'indigénat douteux) mais il présente un comportement pouvant avoir un impact significatif dans les milieux naturels.

Concernant la faune, les résultats sont évidemment lacunaires puisque seules 3 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Parmi elles, deux ont été observées sur le site même (Tourterelle turc et Pigeon ramier) mais présentent des enjeux de conservation faibles. Le Circaète Jean-le-Blanc présente quant à lui des enjeux de conservation fort mais d'une part l'espèce a été observée en vol d'altitude loin de la zone étudiée et d'autre part le site ne dispose pas de conditions favorables à son établissement (autant en termes de zone de nidification que de nourrissage).

➤ Analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur les habitats et les espèces

▪ Rappel concernant le projet d'aménagement

Le projet d'aménagement concerne l'extension des bâtiments déjà existants sur le secteur de la Violette. Les travaux consisteront alors à agrandir leurs surfaces (extension) et/ou à en modifier la structure et l'aspect (réhabilitation...).

▪ Incidences du projet sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

En suivant est fournie la liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux) identifiées au sein du Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » et potentiellement présentes sur ou à proximité du secteur d'étude. Pour chacune d'elle, un rappel de ses habitats de prédilection est effectué afin d'évaluer si le site est réellement favorable à son établissement d'une part, mais également si la zone d'influence des travaux pourrait avoir une incidence sur l'espèce.

- Le Blongios nain (enjeux de conservation fort) - Habitat privilégié : Milieu aquatique d'eau douce avec ceinture de roselière et d'arbres (saules, aulnes)
- Le Butor étoilé (enjeux de conservation fort) - Habitat privilégié : Marais de plaine avec roselières hautes et denses parsemées de trous d'eau ou de canaux
- La Gorgebleue à miroir (enjeux de conservation fort) - Habitat privilégié : Dans l'aire d'étude considérée, l'espèce se cantonne aux phragmitaies et aux saulaies pionnières des rives de cours d'eau
- La Mouette mélanocéphale (enjeux de conservation fort) - Habitat privilégié : Région côtière, grands plans d'eau et marais de plaine avec prairies adjacentes ou îlots (pour la reproduction)
- L'Oedicnème criard (enjeux de conservation fort) - Habitat privilégié : milieux de grandes cultures ou steppiques.
- La Sterne pierregarin (enjeux de conservation fort) - Habitat privilégié : Nidification sur terrain à faible recouvrement végétal (côtes, îles, sablières...) à proximité de milieux aquatiques où elle se nourrit
- La Pie-grièche écorcheur (enjeux de conservation assez fort) - Habitat privilégié : Milieu ouvert (prairie, pâture, friche...) avec présence de buissons d'arbustes épineux.
- Le Milan noir (enjeux de conservation assez fort) – Habitat privilégié : Zone boisée en bordure de lacs, rivières ou zones humides.
- Le Martin-pêcheur d'Europe (enjeux de conservation faible) - Habitat privilégié : Talus en bordure de milieux aquatiques d'eaux douces avec présence de perchoir

- Le Pic noir (enjeux de conservation faible) – Habitat privilégié : Zone forestière de type hautes futaies âgées
- La Bondrée apivore (enjeux de conservation faible) – Habitat privilégié : Nidification au sein des boisements et zones de chasse dans les milieux ouverts de type prairial (alternance de milieux recherchée)

À l'analyse des habitats préférentiels de chacune des espèces mentionnées, il apparaît que seules 3 espèces peuvent potentiellement être présentes sur ou à forte proximité du site d'étude :

- La Bondrée apivore en tant que zone potentielle de reproduction au sein des boisements
- Le Milan noir en tant que territoire de reproduction au sein des boisements
- Le Pic noir en tant que territoire de reproduction au sein des boisements

Les cartes de localisation des habitats d'espèces d'oiseaux, identifiées ou potentiellement présentes sur le site, et issues du DOCOB du Site Natura 2000 « Boucles de la Marne » viennent confirmer les probabilités de présence. Celles-ci sont fournies pour rappel à la fin de ce dossier.

Cependant, les incidences du projet de réaménagement de certains bâtiments, par leur localisation et leur nature, sont très limitées sur ces espèces d'intérêt communautaire et sur leurs habitats. Les effets sont jugés nuls puisque le chantier et les nouveaux bâtiments n'occasionneront la destruction d'aucune espèce et/ou d'aucun habitat d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. En effet, les espaces boisés présents en périphérie du site d'étude, pouvant potentiellement être sujets à un dérangement en phase travaux, présentent un aspect dégradé et sont déjà soumis aux perturbations continues liées à la fréquentation routière de la voie départementale (ces facteurs ne permettent déjà à ce jour pas la présence des espèces pré-citées).

▪ Incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire

Aucun habitat naturel n'est cité au sein du FSD du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » puisque celui-ci est désigné au titre de la Directive Oiseaux. Par ailleurs, aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été identifié par les inventaires réalisés cette année.

▪ Incidences du projet sur les autres espèces d'intérêt communautaire

Dans le cadre de cette étude, une autre espèce d'intérêt communautaire a été contactée, à savoir le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Toutefois, comme expliqué précédemment, les enjeux de conservation sur le site sont jugés comme nuls puisque les habitats identifiés ne lui sont pas favorables. Il n'existe donc aucune incidence possible sur cette espèce dans le cadre des travaux de réaménagement des bâtiments de la Violette.

- Incidences du projet sur les autres espèces à enjeux

Dans le cadre de cette étude, aucune autre espèce à enjeux n'a été identifiée.

- Mesures d'évitement ou de suppression des incidences du projet

Comme vu précédemment et dans l'état actuel des connaissances, le projet n'aura aucune incidence aussi bien sur les espèces d'oiseaux communautaires que sur les habitats naturels et les autres groupes faunistiques et floristiques.

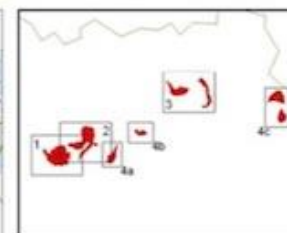
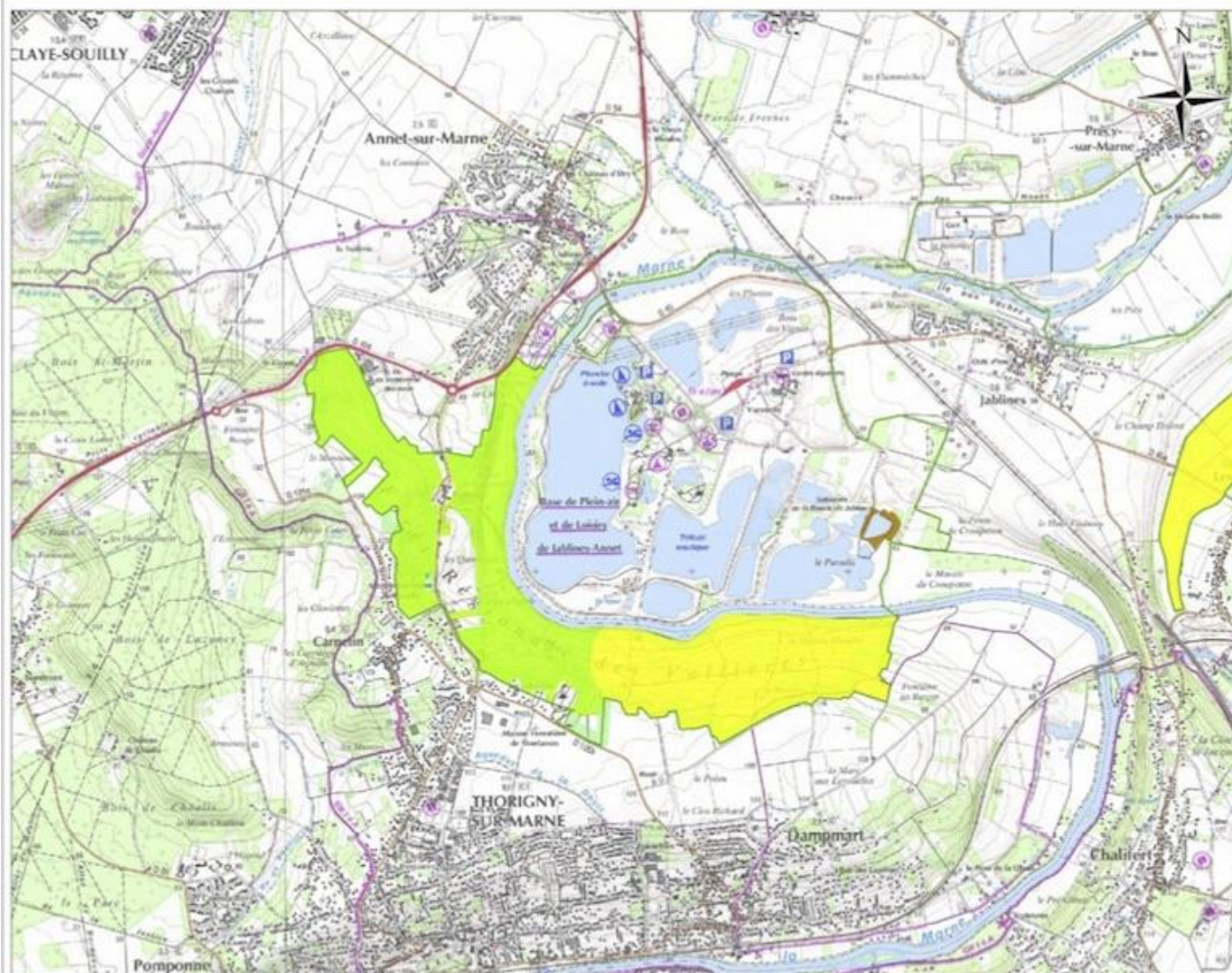
Ainsi, aucune mesure d'évitement ou de suppressions des incidences n'est nécessaire dans le cadre de ce projet. Toutefois, afin de limiter les possibilités de perturbations sur de potentielles espèces non contactées dans le cadre de cette étude (oiseaux, chiroptères, reptiles...), un phasage des travaux pourra être opéré en fonction du cycle biologique des espèces. En effet, afin de limiter l'impact des travaux sur les espèces animales et plus particulièrement lors des périodes de nidification, l'idéal serait de réaliser les différentes étapes de l'aménagement entre les mois de Septembre et Février.

Carte des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur ou a proximité de la zone d'étude
(issues du DOCOB du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » - AEV Île-de-France)



HABITATS DU PIC NOIR

Planche 1/4



Localisation en Ile-de-France

Légende

ZPS FR112003
"Boucles de la Marne"

Territoires de reproduction

- Habitat favorable
- Habitat potentiel
- Habitat susceptible de devenir favorable

Autres zones fréquentées

- Zone préférentielle d'alimentation

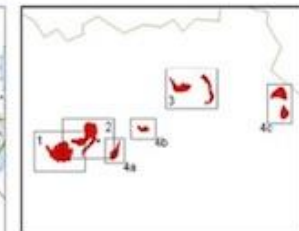
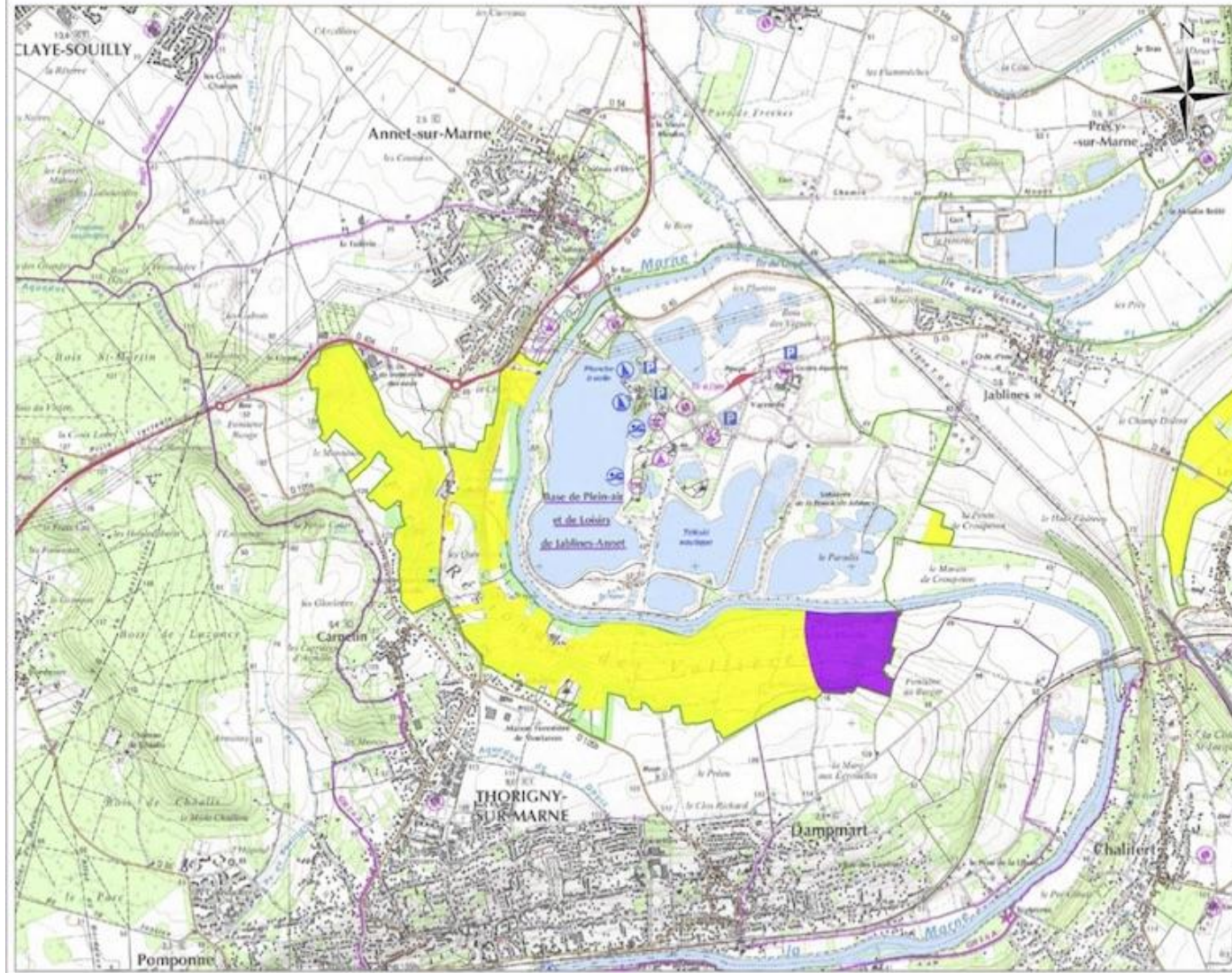
0 1 000 m

© AEV - Tous droits réservés
source : AEV, Ecosphere
fond de plan : SCAN250 © IGN

16/10/2008
auteur: mdangeon

HABITATS DU MILAN NOIR

Planche 1/4



Localisation en Île-de-France

Légende

ZPS FR1112003
"Boucles de la Marne"

Territoires de reproduction

- Actuel (2009)
- Habitat favorable
- Habitat susceptible de devenir favorable

Autres zones fréquentées

- Zone majeure d'alimentation

0 1 000 m

© AEV - Tous droits réservés
source : AEV, Ecosphère
fond de plan : SCAN250 © IGN

16/10/2008
auteur: mdangeon